



PHI 475 - Philosophie de la religion

Plan de cours – Hiver 2012

lundi, 13 h 00 à 15 h 50, local A4-271

Enseignant : Andrius Valevicius
Bureau : A4-162
Téléphone : **819 821-8000, poste 62607**
Courriel : andrius.valevicius@USherbrooke.ca

OBJECTIF

Montrer que la religion - ce qui, pendant des millénaires, nous a tenus ensemble, pour constituer un lien social - se révèle peut-être avoir été l'initiatrice de notre entrée à reculons dans l'histoire de l'Univers.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Ce cours a pour but l'étude des thèses classiques sur la question de l'existence de Dieu, la question centrale et fondamentale de l'existence humaine. Selon les mots de F. Dostoïevski, « si Dieu n'existe pas, tout est permis ». Est-ce que la philosophie peut nous aider à éviter cette folie qui serait de vivre dans un monde où tout serait permis au nom de l'autonomie de la personne? Est-ce qu'il peut vraiment y avoir une éthique ou un comportement moral sans fondement religieux? Est-ce que l'on peut arriver à l'idée de l'existence de Dieu par la raison et par l'expérience ou s'agit-il tout simplement de la foi, avec ou sans l'existence de Dieu? Est-ce que la connaissance de l'homme s'arrête avec le monde empirique ou est-ce que l'homme est capable de communiquer avec « d'autres mondes »?

CONTENU

Le besoin de savoir occupe une place immense dans la vie de l'homme. Ses intérêts ne se limitent pas au monde biologique. Il est aussi à la recherche de lui-même et il veut comprendre le monde dans lequel il se trouve. C'est pour cette raison qu'il arrive à se poser des questions, souvent floues, sur la totalité de la réalité qui l'entoure : « Comment puis-je comprendre le monde? Quelle est l'origine des choses? » Il voudrait connaître et comprendre sa place dans l'univers, parce que c'est uniquement de cette façon qu'il trouvera un sens à son existence. Voilà le genre de questions qui vont vous être posées durant ce cours.

PLANIFICATION DU COURS

Dates	Description du contenu
9 janvier	Les différences entre la philosophie et la religion
16 janvier	Le débat autour de l'éthique et son fondement philosophique ou religieux
23 janvier	La question des limites du savoir de l'homme
30 janvier	Le livre <i>Lambda</i> de la <i>Métaphysique</i> d'Aristote
6 février	L'argument ontologique d'Anselme de Cantorbéry
13 février	Les cinq voies de Thomas d'Aquin
20 février	David Hume et la critique des preuves de l'existence de Dieu
27 février	Dieu comme postulat de la raison pratique : Immanuel Kant
5 mars	Semaine de relâche
12 mars	Friedrich Schleiermacher et le « sentiment de dépendance »
19 mars	Le « numineux » de Rudolf Otto
26 mars	L'expérience transcendantale
16 avril	La critique de la religion de Feuerbach, Engels, Marx, Nietzsche et Freud
23 avril	Examen final

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS

Deux examens : un examen de mi-session valant 40 % et un examen valant 60 %.

Critères d'évaluation (rigueur de l'argumentation, qualité de la présentation, etc.)

Les critères de l'évaluation sont la compréhension, la cohérence de la pensée, l'économie et la précision de la présentation des idées, l'effort général ainsi que l'assiduité aux cours.

MATÉRIEL REQUIS (S'IL Y A LIEU)

LES EXTRAITS DES TEXTES SERONT FOURNIS PAR LE PROFESSEUR

BIBLIOGRAPHIE

Aristote, *La Métaphysique*, le Livre Lambda.

Aristote, *L'éthique de Nicomaque*, Livres I et X

Anselme de Cantorbéry, le *Proslogion*

Thomas d'Aquin, « Sur l'âme » de la *Somme théologique*

David Hume, *Traité sur la Nature Humaine*, Livre III, 1^{ière} partie

Immanuel Kant, *Critique de la raison pratique*, Livre II ch. II section V

Friedrich Schleiermacher, *Discours sur la religion*, 2^{me} discours.

Rudolf Otto, *Le Sacré*. Petite Bibliothèque Payot (achat obligatoire)

Karl Rahner, *L'homme à l'écoute du verbe*.

POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

1. Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.
2. Conformément à l'article 8.1.2b du Règlement des études, toute forme de plagiat sera sanctionnée.